

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) PIC SAINT-LOUP HAUTE VALLEE DE L'HERAULT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND PIC SAINT-LOUP (CCGPSL)

OBJET, DATE ET DUREE DE L'ENQUETE :

Fixée par arrêté en date du 20 juillet 2018 de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup (CCGPSL), l'enquête publique relative au Schéma de Cohérence territoriale (SCOT) Pic Saint-Loup Haute Vallée de l'Hérault, du territoire de la CCGPSL, se déroulera sur une durée de 33 jours, à compter du lundi 17 septembre 2018 9 heures et ce jusqu'au vendredi 19 octobre 2018 inclus, 17 Heures. Le SCOT est un projet d'aménagement et de développement durable du territoire à horizon 2030. Elaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire du Grand Pic Saint-Loup et de ses partenaires associés, le SCOT concerne les 36 communes membres de la CCGPSL, structure porteuse et compétente dans l'élaboration, l'approbation et le suivi du SCOT.

Le projet de Schéma de Cohérence Territoriale arrêté le 9 janvier 2018 comporte :

- Le rapport de présentation,
- Le Projet d'aménagement et de Développement Durables (PADD),
- Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

Le projet comporte également une évaluation environnementale et a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale, l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE) du 19 avril 2018 est joint au dossier d'enquête publique

Le projet comporte les avis des personnes publiques associées ainsi que les avis des autres services et organismes consultés
Ces documents sont consultables aux différents lieux d'enquête publique, dans le dossier d'enquête publique, sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/826> ainsi que sur le site internet du Scot : www.scot-picainloup.fr et rappelé via le site de la CCGPSL à l'adresse suivante : www.cc-grandpicainloup.fr.

DECISION :

Au terme de l'enquête publique, le SCOT éventuellement modifié pour tenir compte des avis, des observations et de l'avis de la commission d'enquête, pourra être **approuvé par délibération du Conseil Communautaire de la CCGPSL, en sa qualité d'autorité compétente.**

LA COMMISSION D'ENQUETE :

Le Tribunal Administratif de Montpellier a désigné une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

- Du Président : Monsieur Pierre BALANDRAUD, chargé d'études à la DDE de l'Hérault, retraité.
- Des membres titulaires : Madame Françoise FABRE, architecte DPLG, urbaniste, retraitée.
Monsieur Georges Lescuyer, directeur des transports et de la voirie de la communauté d'Agglomération de Montpellier, retraité.
- Membre suppléante : Madame Sokorn MARIOT, cheffe de pôle de production de statistiques sur le logement et la construction à Montpellier.

LEUX D'ENQUETE, CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE ET DEMANDE D'INFORMATIONS :

Le siège de l'enquête publique est fixé au siège de la CCGPSL, hôtel de la communauté, 25 allée de l'Espérance, 34270 Saint-Mathieu de Trévières.

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier d'enquête publique pendant toute la durée de l'enquête.
Les pièces du dossier d'enquête publique seront déposées :

- Sous format papier : au siège de la CCGPSL, ainsi que dans les lieux d'enquête publique (sauf jours fériés) aux horaires habituels d'ouverture des mairies soit sur les communes de Saint-Mathieu de Trévières, Saint-Gély du Fesc, Saint-Martin de Londres, Saint-Léon de Buéges, Viols le Fort, Claret, Teyran, Valhauquès, Saint-Clement de Rivière.
- Sous format numérique : pour les communes non désignées comme lieu d'enquête publique aux horaires habituels d'ouverture des mairies (sauf jours fériés) soit Assas, Buzignargues, Causse de la Selle, Cazeville, Combailhau, Ferrères les Verrières, Fontarnès, Gutzargues, Lauret, le Triadou, les Matelles, Mas de Londres, Murles, Notre Dame de Londres, Pégariolles de Buéges, Rouet, Saint-André de Buéges, Saint-Bauzille de Montmel, Saint-Hilaire de Beauvoir, Saint-Jean de Cornies, Saint-Jean de Cuculles, Saint-Vincent de Barbeyrargues, Sainte Croix de Quintillargues, Sauteyrargues, Vacquères, Valhauquès, Viols en Laval, via le site spécifiquement dédié à la tenue de l'enquête publique dématérialisée à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/826> ou à l'adresse électronique dédiée : enquete-publique-826@registre-dematerialise.fr

- En outre le dossier sera consultable en accès libre et gratuit sur un poste informatique au siège de l'enquête publique (hôtel de la communauté, 25 allée de l'Espérance, 34270 Saint-Mathieu de Trévières) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du présent dossier dans les lieux désignés, aux jours et heures habituels d'ouverture de ces collectivités, ainsi que sur le site dédié à l'enquête dématérialisée.

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la CCGPSL – hôtel de la Communauté, 25 allée de l'Espérance, 34270, Saint-Mathieu de Trévières.

Toute information relative au projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Pic Saint-Loup Haute Vallée de l'Hérault, ou à la présente enquête, pourra être demandée :

- Par courrier à l'attention de Monsieur le Président de la CCGPSL, hôtel de la Communauté, 25 allée de l'Espérance, 34270, Saint-Mathieu de Trévières.
- Par fax : 04 67 55 17 01
- Par voie électronique : d.deletat@ccgpsl.fr
- Ou par téléphone auprès de Monsieur Daniel DELAT, chargé de mission Scot : 04 67 55 90 44.

Présentation des observations, propositions et contrepropositions :

Dans chaque lieu d'enquête publique, un registre d'enquête sous format papier sera tenu à la disposition du public. Celui-ci pourra y consigner ses appréciations, suggestions et contrepropositions sur le projet de SCOT.

Pour les communes non désignées comme lieux d'enquête publique, la présente affiche, visible en mairie précèdera au public les lieux de permanences physiques sur le territoire, ainsi que le lien de l'enquête Publique dématérialisée du Scot : <https://www.registre-dematerialise.fr/826> où le dossier complet sera consultable mais également où le registre dématérialisé sera accessible ; le public pourra consigner ses observations soit directement sur le registre dématérialisé soit via l'adresse électronique suivante : enquete-publique-826@registre-dematerialise.fr

PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUETE PUBLIQUE :

Dans le cadre de cette enquête, un membre de la commission se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations orales ou écrites, portant sur le projet de SCOT, dans les lieux, aux dates et horaires suivants :

Lieux de mise à disposition d'un dossier et d'un registre	Horaires d'ouverture des bureaux au public	Permanences de la commission d'enquête date (horaire)
• maire de Saint-Mathieu de Trévières	Lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-18h	• vendredi 21 septembre 2018 (de 9h à 12h)
• maire de Saint-Martin de Londres	Lundi : 8h-12h et 14h-17h45 / mardi : 8h-12h / mercredi : 8h-12h et 14h-17h45 / jeudi : 8h-12h / vendredi : 8h-12h et 16h-17h45	• vendredi 21 septembre 2018 (de 9h à 12h)
• maire de Saint-Gély du Fesc	Lundi au vendredi : 8h-12h et 14h-18h	• vendredi 21 septembre 2018 (de 15h à 18h)
• maire de Saint Jean de Buéges	Lundi : 7h-12h / mardi : 7h-15h30 / mercredi : 7h-12h / jeudi : 7h-13h30	• mercredi 26 septembre 2018 (de 9h à 12h)
• maire de Viols le Fort	Lundi au vendredi : 8h-12h	• vendredi 28 septembre 2018 (de 9h à 12h)
• maire de Claret	Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 16h00 à 19h00	• lundi 1 ^{er} octobre 2018 (de 16h à 19h)
• maire de Teyran	Lundi : 8h-12h / mardi au vendredi : 8h-12h et 13h30-17h30	• vendredi 5 octobre 2018 (de 14h30 à 17h30)
• maire de Saint-Gély du Fesc	Lundi au vendredi : 8h-12h et 14h-18h	• mercredi 10 octobre 2018 (de 15h à 18h)
• maire de Valhauquès	Lundi, mardi, jeudi : 8h-12h / mercredi et vendredi : 8h-12h et 14h-17h	• vendredi 12 octobre 2018 (de 9h à 12h)
• maire de Saint-Martin de Londres	Lundi : 8h-12h et 14h-17h45 / mardi : 8h-12h / mercredi : 8h-12h et 14h-17h45 / jeudi : 8h-12h / vendredi : 8h-12h et 16h-17h45	• mercredi 17 octobre 2018 (de 9h à 12h)
• maire de Saint-Clement de Rivière	Lundi au vendredi : 9h-12h et 13h-17h	• mercredi 17 octobre 2018 (de 14h à 17h)
• siège de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup (à Saint-Mathieu de Trévières)	Lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h	• vendredi 19 octobre 2018 (de 14h à 17h : clôture de l'enquête)

Sur demande dûment motivée, il pourra être pris rendez-vous avec un membre de la commission d'enquête lors de ces permanences à l'adresse suivante : hôtel de la communauté, 25 allée de l'Espérance, 34270 Saint-Mathieu de Trévières, ou par message sur la boîte mail dédiée à l'enquête publique.

SUITE DE L'ENQUETE PUBLIQUE :

La commission d'enquête dispose d'un délai d'un mois pour transmettre au Président de la CCGPSL, son rapport et ses conclusions motivées sur un document séparé, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera adressé par la CCGPSL à l'ensemble des 36 communes membres, ainsi qu'à la Préfecture de l'Hérault, pour y être tenu à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Le rapport et les conclusions motivées séparées seront également consultables sur le site internet de la CCGPSL et celui du SCOT pendant un an.